

M. LeBel (Rimouski) — 7 décembre 2021

Au gouvernement

De plus en plus de citoyennes et citoyens de ma région se plaignent du prix de l'essence plus élevé ici qu'ailleurs au Québec. Selon les relevés de la Régie de l'énergie, la MRC de Rimouski-Neigette partage même le record peu enviable de prix le plus élevé au Québec avec la Gaspésie et la Baie-James. Pourquoi?

Voici quelques comparaisons tirées du relevé quotidien des prix de la Régie de l'énergie pour le 6 décembre 2021 : Rimouski, 152,2; Chicoutimi, 137,8; Sainte-Foy, 145,9; Montréal, 144,1; Gatineau, 136,5.

« Ici, on paie toujours plus cher qu'ailleurs! C'est encore plus cher aujourd'hui à Rimouski qu'à Montréal, ce n'est pas normal. Avouez que l'écart est très important! Que se passe-t-il donc à Rimouski? », affirment avec raison plusieurs consommateurs. J'ajoute à ces observations que cette importante disparité s'explique d'autant plus mal que s'ils roulent à environ 50 kilomètres à l'est ou à l'ouest de chez eux, les automobilistes rimouskois paieront leur essence de 3 à 4 cents moins cher le litre, à Trois-Pistoles ou à Mont-Joli. Existe-t-il donc un « triangle des Bermudes pétrolier » dans Rimouski-Neigette?

Comme si tout cela ne suffisait pas, je me permets de rappeler que le Bas-Saint-Laurent bénéficie d'un rabais de taxe de 2,3 cents le litre pour compenser l'éloignement des centres de distribution pétroliers. Alors je le répète : pourquoi les automobilistes rimouskois paient-ils présentement leur litre d'essence 3 cents de plus que ceux de Trois-Pistoles, un phénomène d'ailleurs quasi constant?

Pour quatre véhicules de différentes catégories, CAA-Québec a calculé ce que pourrait représenter une hausse de 2, 4 et 6 cents du prix d'un litre d'essence pour un automobiliste parcourant annuellement 15 000 km à partir d'un prix de 137,9 cents le litre. Le coût supplémentaire annuel varie de 22,49 \$, pour un véhicule compact dans l'éventualité d'une hausse de 2 cents, à 116,69 \$ pour une camionnette pleine grandeur advenant une hausse de 6 cents.

Nous vivons dans une grande région qui exige de nombreux déplacements, ce qui ajoute à l'impact négatif de cette iniquité du prix de l'essence qui entraîne des conséquences sur le revenu personnel, sur l'économie de la région et même sur nos organismes communautaires. Par surcroît, pour diverses raisons, l'offre de transport en commun peine à s'adapter aux besoins.

La hausse du prix de l'essence provoque aussi un effet sur les livraisons des repas de la popote roulante pour les aînés de la région. En région, le territoire est vaste et au Centre d'action bénévole Rimouski-Neigette, de 325 à 350 repas sont livrés chaque semaine. Pour compenser les coûts de l'essence plus élevés, les trajets de livraison doivent parfois être réorganisés afin de limiter les frais de déplacement.

Voici mes questions au gouvernement :

Le gouvernement reconnaît-il l'iniquité subie par la population de Rimouski-Neigette quant à la tarification du litre d'essence, non seulement comparativement à l'ensemble du Québec, mais même par rapport à l'ensemble du Bas-Saint-Laurent?

Comment le gouvernement compte-t-il corriger cette situation qui nuit également à l'économie de Rimouski-Neigette?

Québec, le 27 janvier 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

En décembre dernier, le député de Rimouski m'interpellait au sujet du prix de l'essence dans la MRC de Rimouski-Neigette et demandait si le gouvernement du Québec reconnaissait qu'il y avait une iniquité subie par la population de ce secteur quant au prix payé à la pompe. Il demandait également comment le gouvernement comptait corriger la situation.

D'entrée de jeu, j'aimerais rappeler brièvement les fondements du cadre légal entourant la fixation du prix de l'essence au Québec. Le principe cardinal est celui de la libre-concurrence entre les détaillants. Rappelons qu'aucun mécanisme ne permet au gouvernement de fixer de façon durable le prix au détail de l'essence puisque la Loi sur la Régie de l'énergie reconnaît que le prix est fixé par le marché. Ce n'est donc pas au gouvernement à évaluer la justesse du prix au détail de l'essence, mais bien au marché de le faire.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les différences de prix, lesquels découlent tous du grand principe guidant la commercialisation de l'essence au Québec : la libre-concurrence. Ainsi, le prix de l'essence dans une région donnée est tributaire de facteurs globaux et locaux. Le prix du baril, principal facteur global influençant les prix à la pompe selon des fluctuations macroéconomiques et géopolitiques, n'est pas de la responsabilité du gouvernement du Québec. Quant aux facteurs locaux, ils peuvent être de différents ordres : le nombre de détaillants distincts dans un secteur donné ce qui augmente ou diminue la concurrence, la présence de grandes bannières qui écoulent des volumes plus significatifs et qui sont en mesure de faire des économies d'échelle, l'importance des volumes écoulés par un détaillant qui permet d'amortir les coûts fixes sur un plus grand nombre de litres vendus, la fréquence des livraisons d'essence qui, lorsque limitée, peut faire en sorte que les détaillants ont acquis de l'essence à un prix plus élevé la semaine d'avant et ne peuvent le vendre à perte la semaine suivante, ou encore les coûts de livraison qui varient selon la distance entre le point de vente et la raffinerie. Bref, il est difficile d'identifier une seule cause.

Un rapport de la Régie de l'énergie publié en 2020¹ permet toutefois de répondre à certaines interrogations du député de Rimouski en dressant un portrait de la vente au détail de l'essence et du diesel par région. On y apprend notamment, en page 20, que le Bas-Saint-Laurent est l'une des régions où l'on compte un pourcentage de détaillants plus élevé que les volumes d'essence vendus, par rapport à l'ensemble du Québec. On en déduit ainsi que chaque détaillant vend beaucoup moins d'essence qu'ailleurs au Québec, et donc que chaque litre d'essence doit générer plus de revenus pour amortir les coûts fixes. On y apprend également, en page 17, que le nombre de détaillants a diminué de 6,71% de 2016 à 2019, ce qui a certainement eu pour effet de réduire la concurrence.

De même, la Régie de l'énergie établit un indicateur quotidien du prix d'acquisition en se basant sur les données du marché. Il est intéressant de constater que cet indicateur estimé par la Régie de l'énergie est légèrement plus élevé dans la MRC de Rimouski-Neigette que dans la MRC Les Basques, ce qui nous permet de confirmer que des facteurs structurels existent dans ce segment marché, ce qui semble valider les hypothèses énoncées plus haut².

Bien que le gouvernement ait peu de pouvoir sur le prix mondial du pétrole, comme en conviendra le député de Rimouski, nous sommes tout de même en action pour alléger le portefeuille des Québécois. Ainsi, il importe de rappeler les efforts qu'a mené notre gouvernement, sans relâche, au cours des trois dernières années pour donner aux Québécois une plus grande marge de manœuvre financière leur permettant d'absorber ces fluctuations de tarifs. Ainsi, notre gouvernement a réduit les taxes scolaires, a augmenté l'Allocation famille, a annulé la hausse des tarifs de garde imposée par les Libéraux, a doublé le crédit d'impôt pour les personnes aidantes et a mis en place une prestation exceptionnelle pour lutter contre la hausse du coût de la vie.

Finalement, rappelons que notre gouvernement est résolument engagé dans la transition énergétique et que nous avons comme objectif de réduire notre consommation de produits pétroliers de 40% d'ici 2030. L'ajout de carburant renouvelable, à faible intensité carbone, dans l'essence et dans le diesel, permettra de réduire la volatilité des prix à la pompe. Nous avons ainsi édicté un règlement qui forcera les distributeurs de produits pétroliers à injecter 15% de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et 10% de biodiesel dans le diesel d'ici 2030. Ces nouveaux carburants seront largement produits au Québec, c'est du moins notre vision, et leurs prix seront ainsi moins volatils. Rappelons également l'existence du programme « Roulez vert » qui subventionne l'acquisition d'un véhicule électrique, ce qui permet de réduire la dépendance des Québécois aux produits pétroliers et ainsi aux ménages d'économiser des milliers de dollars dans leur budget transports.

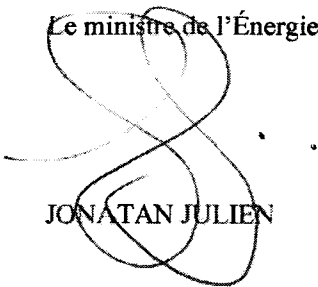
¹ RÉGIE DE L'ÉNERGIE. *Portrait des essenceries au Québec*. 2020. [en ligne] http://www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2019_Final_27-11-2020.pdf

² RÉGIE DE L'ÉNERGIE. *Indicateur quotidien du coût d'acquisition*. [2021] http://www.regie-energie.qc.ca/energie/archives/igcav/ordinaire_igcav_villes2021.pdf

En bref cher collègue, j'aimerais rappeler au collègue député de Rimouski que le gouvernement du Québec ne peut malheureusement pas intervenir dans le marché globalisé des produits pétroliers. Nous avons plutôt choisi d'agir sur le portefeuille des Québécois pour qu'ils aient une meilleure capacité d'absorber les fluctuations des coûts de la vie. Notre gouvernement est aussi en action pour faire du Québec un leader en énergie verte, ce qui inclut une réduction de notre dépendance aux produits pétroliers afin que les discussions entourant l'augmentation du prix de l'essence ne deviennent rapidement qu'un mauvais souvenir.

Cordialement,

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,



JONATAN JULIEN